RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITE D'ORLEANS
Direction des Études et de la Formation Initiale

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Économie, Gestion ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du Master Droit Économie Gestion mention Économétrie, Statistiques parcours Économétrie et Statistique appliquée**, au titre de l'année universitaire 2022/2023, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Christophe HURLIN** — **Professeur des Universités**

Vice-Président du jury :

- M. Gilles DE TRUCHIS DE VARENNES — Maître de Conférences

Membres du jury :

- Mme Denisa BANULESCU-RADU — Maître de Conférences
- M. Amine LAHIANI — Maître de Conférences
- M. Abdoul Aziz N'DOYE — Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2022

Eric BLOND